



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 31 mars 2021, à Paris

Barbara BESSOT BALLOT se prononce en faveur d'une nouvelle donne en matière d'aides publiques aux entreprises

La Députée Barbara BESSOT BALLOT a présenté à l'Assemblée nationale, avec trois de ses collègues co-rapporteurs, les fruits de cinq mois d'auditions et de travaux au nom de la **Mission d'information sur la conditionnalité des aides publiques aux entreprises**.

A quelles conditions – *maintien de l'emploi, impact sur l'environnement, égalité femmes-hommes* – octroie-t-on une aide publique ? Faut-il demander à l'entreprise récipiendaire de la rembourser en cas de manquement à ces obligations ?

Derrière ces enjeux théoriques d'économie et de droit, se cachent **des cas d'école qui ont suscité à juste titre l'émotion des Français** – *Florange ; Whirlpool ; Bridgestone...* – mais également un débat au cœur du **Plan de Relance et de l'aboutissement du « Monde d'après » tant attendu**.

C'est dans le cadre de cette mission qu'il a été relevé que **la conditionnalité des aides publiques trouve ses origines en Haute-Saône, avec l'arrêt « Commune de Fougerolles » de 1997 du Conseil d'État**. Ce jugement acte effectivement qu'une aide – en l'occurrence une cession de patrimoine à un prix inférieur à sa valeur – n'est possible que si elle est « *justifiée par des motifs d'intérêt général, et comporte des contreparties suffisantes* ».

Des conditionnalités bien pensées ont toute leur place dans la « *boîte à outils* » de la puissance publique :

- D'abord, pour **améliorer l'efficacité, et donc la légitimité, de la dépense publique** ;
- Aussi pour aiguiller **les entreprises vers un modèle plus responsable, plus durable, plus vertueux** – dans la lignée de la Loi PACTE qui a créé le statut d'entreprise à mission.

« Lorsque l'intérêt collectif des entreprises correspond à l'intérêt général, alors 'la boucle est bouclée', alors nous pouvons réconcilier l'humain et la création de richesses, conjuguer ensemble LA valeur et LES valeurs, qui deviennent même indissociables. »

Pour mettre en place ces conditionnalités, le rapport préconise des exigences a minima au niveau national – notamment la vérification préalable du respect des lois existantes – et de les négocier avec les entreprises dans une logique partenariale au niveau local.

« Nous avons en Bourgogne-Franche-Comté un bel exemple avec la charte mise en place en marge du Plan de Relance régional, épaulée par un comité quadripartite (entreprise, Etat, région, syndicats) qui souhaite instiguer un véritable accompagnement des entreprises dans le suivi de leurs engagements et de leur transformation. »

Enfin, pour assurer un suivi et un contrôle des aides publiques – notamment les plus importantes budgétairement – la mission propose la **création d'un Office parlementaire d'évaluation des aides publiques, commun à l'Assemblée nationale et au Sénat**.

Le rapport sera prochainement disponible ici : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/old/15/rap-infoli4040.asp>

Contacts presse :
Paris > Marie COTTE : marie.cotte.bbb@clb-an.fr - Tel : 01.40.63.65.47 / 06.49.23.09.37
Circonscription > Justine FILLION : justine.fillion@clb-an.fr - Tel : 06.49.23.33.00
Bénédicte THIELLEY : benedicte.thielley@clb-an.fr - Tel : 07.89.74.37.86

